

- Présidente : Mme Devaux
- Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Boussin, M. Lecomte, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Hamon, Mme Bayer, Mme Dron, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.
- Absent : M. Jousselein, excusé.
- Secrétaire : Mme Lemoine Nicole.
- Convocations expédiées le : 02/12/2014
- Compte-rendu affiché le : 12/12/2014

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

A la lecture du compte-rendu de la précédente réunion, Madame le Maire précise que :

- l'achat de la gare est en cours et sera signé avant la fin de l'année,
- la Mutuelle de la Justice est d'accord pour acquérir l'actuelle bibliothèque et que des négociations sont en cours,
- les parents ont été avertis d'une éventuelle fin de la gratuité des NAP lors de la prochaine rentrée et qu'ils n'en ont pas été surpris,
- le repérage des 2 circuits pédestres de 6 km 3 et 11 km 5 pour la rando-ferme de juin 2015 a été fait.

. **MANDATEMENT DE DÉBUT D'EXERCICE :**

Aucun crédit n'étant automatiquement reporté de l'exercice antérieur et dans l'attente du vote du budget 2015, il convient d'autoriser le mandatement sur investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente, pour le chapitre 21 : pour les articles suivants : 2111 – 2113 – 2116 – 2121 -2118 – 2128 – 21311 – 21312 - 21318 – 2152 – 21568 – 21578 – 2183 – 2184 - 2188

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- . **ACCEPTE cette autorisation de mandatement,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE : CHOIX DE L'INVESTISSEUR :**

Madame le Maire, dans un premier temps, rappelle son entretien avec la Mutualité de l'Anjou pour le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère et du coût assez élevé des logements.

Elle rend ensuite compte de son rendez-vous sur ce dossier avec Saumur Habitat qui est partant pour réaliser ce projet.

Elle informe le Conseil Municipal que 2 possibilités s'offrent à la commune pour le financement :

- réhabilitation du presbytère existant avec la réalisation de 4 logements, un monte-personne et une participation financière pour la commune de 35 000 €,
- réhabilitation du presbytère actuel et création d'une extension avec en son rez de chaussée un local commercial de 200 m<sup>2</sup> et à l'étage des logements et une participation financière maximum pour la commune de 164 611 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et étudié l'ensemble des plans et des estimations financières,

- . **DÉCIDE DE RETENIR SAUMUR HABITAT** pour le projet de réhabilitation du presbytère,
- . **RETIENT l'option de la réhabilitation de l'existant, sans extension,**
- . **DÉCIDE de verser une participation financière de 35 000 €,**
- . **DIT que ce projet se fera par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique sur 50 ans,**
- . **CONFIRME que le terrain situé autour du presbytère sera conservé par la commune afin de l'aménager en jardin public,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire, et**
- . **l'AUTORISE à signer tous documents relatifs à ce projet de réhabilitation.**

En l'absence de M. JOUSSELAIN, M. BIGOT présente ses différents devis :

. **DEVIS DE PEINTURE :**

**Investissement :**

M. BIGOT présente au Conseil Municipal un devis pour la réalisation de la peinture Rue Dupetit-Thouars, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux et d'enrobé, de l'entreprise ES VIA – LESOURD, d'un montant de 2 878.40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise ES VIA-LESOURD d'un montant de 2 878.40 € HT soit 3 442.85 € TTC,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **DEVIS DE PEINTURE :**

**Fonctionnement:**

M. BIGOT présente au Conseil Municipal un devis pour la réalisation de la peinture d'entretien Sur l'ensemble de la commune ainsi que Rue de la Mairie, de l'entreprise ES VIA – LESOURD, d'un montant de 3 163.15 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise ES VIA-LESOURD d'un montant de 3 163.15 € HT soit 3 795.78 € TTC,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **DEVIS D'ÉLAGAGE LAMY:**

M. BIGOT présente au Conseil Municipal un devis pour la réalisation de différents travaux d'élagage d'entretien et de mise en sécurité d'arbres situés au camping, ainsi qu'au Port et près de la guinguette, de l'entreprise LAMY, d'un montant de 1 790.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise LAMY d'un montant de 1 790 € HT soit la somme de 2 148 € TTC,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **VENTE DE LOTS DE BOIS :**

Suite aux travaux d'élagage qui seront réalisés par l'entreprise LAMY, le bois sera débité et mis en vente auprès des administrés de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de fixer le prix du bois coupé en 1 mètre à 25 € le stère,**
- . **DÉCIDE de fixer le prix du bois de peuplier à 11 € le stère,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **DEVIS ORDICUBE SALLE INFORMATIQUE ECOLE :**

Suite à la mise hors service de 3 ordinateurs ainsi qu'au très mauvais état des autres, Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise ORDICUBE pour le remplacement de 10 micro-tours (d'occasion) des ordinateurs de la salle informatique de l'école au prix de 325 € HT l'une plus les frais d'installation de 500 € HT, soit un devis de 3 750 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **CHARGE Madame le Maire de reprendre les négociations avec ORDICUBE, de voir la différence avec des micro-tours neuves, de savoir si une garantie est effective sur les matériels d'occasion et si une remise est possible sur les frais d'installation.**

. **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC SIAEPA ST CLEMENT ST MARTIN :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de mise à disposition de Madame Sauleau au SIAEPA St Clément des Levées – St Martin de la Place arrive à échéance en décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **ACCEPTE le renouvellement de cette convention de mise à disposition qui sera valable pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,**

. **DÉCIDE de retenir les décrets 2002-60 et 2002-63 en date du 1<sup>er</sup> janvier 2006, pour le calcul des IHTS et IFTS comme décidé précédemment dans la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2002 ; comme auparavant, une convention sera établie entre le SIAEPA St Clément – St Martin qui remboursera intégralement le montant de cette indemnité ainsi que les charges,**

. **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire**

. **AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE :**

Dans le cadre de la mise aux normes pour l'accessibilité de la Mairie et suite à la désignation par le Conseil Municipal d'un Architecte, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les plans établis et les aménagements envisagés.

Le Conseil Municipal **VALIDE ce projet qui sera chiffré pour les demandes de subventions.**

. **Exposé de M. BIGOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :**

**Travaux Rue Dupetit-Thouars :** Les travaux d'enfouissement se terminent. Les luminaires sont en cours de pose mais ne seront peut-être pas tous mis en fonction. Par conséquent, les décorations de Noël seront réduites cette année. Début 2015, de nouvelles décorations seront achetées afin de remplacer les existantes plutôt anciennes.

L'entreprise HARDOUIN a commencé les travaux d'aménagement de trottoirs. Les travaux d'enrobé, de peintures et la pose des panneaux seront faits au printemps.

**Aménagement des massifs :** M. JOUSSELAIN a contacté des paysagistes afin de présenter au Conseil plusieurs devis pour des aménagements de massifs dans le bourg (plantation de vivaces nécessitant moins d'arrosage).

La haie de peupliers en bordure de la voie SNCF en face du centre culturel a été arrachée, les arbres étant tous malades et prêts à tomber. Une petite haie champêtre sera replantée et plus facile à entretenir.

**Conseil Municipal des Jeunes :** L'élection du maire et des adjoints du Conseil des Jeunes s'est déroulée le 2 décembre. Mathilde BAYER a été élue Maire tandis que Maxence URVOY et Natacha MENANT ont été respectivement élus 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup>e Adjoint. Leur premier conseil se tiendra le 16 décembre prochain à 18 h 30.

**SIAEPA :** Les travaux d'extension du réseau d'eaux usées Rue Maurice Albert sont terminés, l'enrobé sera fait mercredi prochain.

**SIRENE :** Elle sera mise en place début 2015 sur le local des cantonniers. La Préfecture fera ensuite une information sur son mode de fonctionnement.

**. Exposé de Mme COCHET, 2nde Adjointe, économie, tourisme, Communication :**

**Tourisme** : Elle rend compte de la rencontre du mercredi 19 novembre avec le CDT et le Conseil Général pour une visite des bords de Loire et l'éventuelle installation d'une halte vélo avec toilettes. Elle confirme que ces projets sont éligibles à des subventions (Région ou Département). Elle rend également compte d'une réunion du PNR, la commission tourisme qui a demandé à Chaque participant de lister ses besoins et les dossiers pour lesquels la commune aurait besoin d'aide.

**Communication** : Le bulletin est en montage et il sera ensuite en relecture.

**. RÉFORME TERRITORIALE : COMMUNE NOUVELLE :**

Madame le Maire ainsi que Mmes COCHET, LEMOINE et PIHÉE rendent compte de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre à Baugé sur la réforme territoriale et plus particulièrement sur les communes nouvelles. Mme le Maire regrette le peu de conseillers municipaux ayant assistés à cette rencontre.

Elle explique ensuite aux Conseillers Municipaux les modalités de fonctionnement d'une commune nouvelle : la gouvernance, les conseils consultatifs, la gestion du personnel avec une redistribution des rôles, leur opportunité de changer de secteur d'activités.

Chaque commune va devoir se positionner face à cette réforme territoriale et notre commune devra choisir si elle reste à la CCLL qui devra elle aussi s'étoffer pour arriver au seuil des 20 000 habitants, si elle rejoint l'agglo de Saumur, si elle se regroupe en commune nouvelle et avec qui, etc...

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de prendre contact avec les communes voisines et d'organiser des rencontres dans le cadre de toutes ses possibilités qui s'offrent à elle.

**. AFFAIRES DIVERSES :**

**. Madame le Maire appelle à la vigilance face aux cambriolages de maisons inhabitées.**

**. Elle invite tous les membres du Conseil Municipal à être présents à la cérémonie des Vœux qui aura lieu le vendredi 9 janvier 2015 à 19 heures au centre culturel.**

**. Madame le Maire remercie et félicite M. BOUSSIN pour la réussite de la cérémonie de la remise des prix des maisons fleuries. De nombreuses personnes étaient présentes et l'ambiance était très conviviale.**

**. Elle transmet au Conseil Municipal l'invitation des Canoës d'Anjou pour l'inauguration de leur magasin, le samedi 20 décembre à 11 heures, Rue des Mariniers.**

**. Le livret sur les services à la personne est en cours de rédaction par une stagiaire suite à la collecte de tous les renseignements par les membres du CCAS. Une relecture sera organisée prochainement.**

**. M. BOUSSIN transmet au Conseil Municipal l'invitation des Amis du Part'Age à un Goûter le mardi 16 décembre 2014 à 15 h 30 Salle Milsonneau.**

Dans le cadre de la reforme territoriale, visite de M. MORTIER, Président de la CCLL, de Mme Marie SEYEUX 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et de Mr DERRIEN Directeur Général des Services.

Dans un premier temps, M. MORTIER a rappelé quelles étaient les compétences de la CCLL

**compétences obligatoires :**

- l'aménagement de l'espace communautaire (SCOT, aires d'accueil des gens du voyage)
- le développement économique (zone Anjou Actiparc de Jumelles seule zone communautaire)
- le tourisme (offices de tourisme : 1 sur Longué, 1 aux Rosiers).

**Compétences optionnelles :**

- la politique du logement et du cadre de vie (OPAH)
- la protection et mise en valeur de l'environnement (Ordures ménagères)
- le développement et l'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement et entretien des équipements sportifs couverts (gymnases, salles sports, halles de tennis) et des piscines.

**Compétences facultatives :**

- l'action sociale (subventions aux associations pour l'insertion, garantie d'emprunt aux établissements recevant des personnes handicapées)
- la politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse (gestion maison petite enfance et des micro-crèches, participations financières pour ALSH)
- actions culturelles (pôles multimédias, participations aux associations musicales)
- service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Dans un second temps, M. MORTIER a développé les manières dont intervient la CCLL avec :

- attribution de compensations,
- versement de dotation de solidarité communautaire,
- attribution de fonds de concours,
- interventions directes pour ce qui relève des compétences communautaires.

Ensuite, il a évoqué la réforme territoriale et la nécessité de s'agrandir (20 000 habitants minimum) et à cette occasion, de rediscuter les compétences.

Il a ensuite parlé d'une rencontre avec la Communauté de Communes de Noyant qui serait favorable à un rapprochement avec la CCLL.

Enfin, il a demandé quelle était la position de la commune de Saint Martin de la Place et ce qu'elle souhaiterait trouver au sein de la CCLL.

Ont été évoqué : la prise en charge de la Voirie, la mutualisation des moyens humains et techniques. Propositions auxquelles il n'est pas favorable.

Madame le Maire lui répond que chaque possibilité qui s'offre à la commune sera étudiée (Agglo de Saumur, Commune nouvelle ... ) avant de prendre une décision.